

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

DECISION MUNICIPALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN VÉHICULE
ASSOCIATION "BASKET CLUB MARITIME-GRAVELINES-
GRAND-FORT-PHIIPPE" À LA VILLE

3. 3 - Locations

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des Articles **L.2122-22-5°** et **L.2122-23** du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **29 Juin 2022** portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le Budget Primitif **2022** de la Commune voté le **17 Décembre 2021**,

Considérant la nécessité pour la Ville de disposer d'un véhicule pour le transport du Conseil Municipal Jeunes pour se rendre à un congrès à **ARRAS** du **Mardi 25 Octobre 2022** au **Vendredi 28 Octobre 2022**,

Considérant la possibilité pour l'Association "**Basket Club Maritime Gravelines Grand-Fort-Philippe**" de proposer à titre gracieux le prêt d'un véhicule adéquat,

DECIDE :

Article 1^{er} : L'Association "**Basket Club Maritime Gravelines Grand-Fort-Philippe**" met à disposition de la Ville un véhicule **VIVARO OPEL** immatriculé **DQ 297 SW**, du **Mardi 25 Octobre 2022** au **Vendredi 28 Octobre 2022** inclus.

Article 2 : Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Article 3 : L'entretien et les taxes du véhicule seront à la charge de l'Association "**Basket Club Maritime Gravelines Grand-Fort-Philippe**"

Article 4 : L'assurance du véhicule pendant le temps de la mise à disposition sera prise en charge par la Ville.

Article 5 : La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations ;
- Mise en ligne sur le Site Internet de la Ville ;
- Transmise au Sous-Préfet de Dunkerque ;
- Transmise au Comptable des Finances Publiques.

Article 6 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GRAVELINES, LE **9 NOV. 2022**

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Reçu en Sous-Préfecture le

9 NOV. 2022

Mis en ligne sur le site de la Ville le

9 NOV. 2022



Bertrand RINGOT